

Plan d'action pour l'application du Programme de travail sur les aires protégées de la Convention sur la Diversité Biologique



Mali

Fait à Bamako le 10/05/2012

Information sur les aires protégées:

Le Point Focal du PdTAP: (Nom, coordonnées)

SOW Amadou, Ingénieur des Eaux et forêts, DESS en Planification Régionale et Aménagement du territoire. **Tel** : +223 65662836, **Email** : amadso09@yahoo.fr

Nom de l'agence d'exécutive: (Ajoutez le nom du principal organisme gouvernemental)

Direction Nationale des Eaux et Forêts Bamako

Tel : + 223 20225049 / +223 20220208

Email : dnef.dnef@yahoo.fr

BP : 275

Nom du comité multipartite: (Ajoutez la description du comité)

Ce comité devra être un réseau à travers lequel tous les intervenants potentiels dans la conservation de la Biodiversité pour fin de centralisation des données et de concertation permanente pour mesurer les avancées dans la mise en oeuvre des programmes et projets et d'orienter et conseiller pour la réussite des actions.

- Ministère de L'Energie, de l'Eau et de l'Environnement ;
- Ministère de l'Agriculture, de l'Elevage et de la Pêche ;
- Ministère l'Administration Territoriale, de la Décentralisation et de l'Aménagement du Territoire ;
- Ministère de l'Artisanat, de la culture et du Tourisme ;
- Ministère de l'Economie, des Finances et du Budget ;
- Opérateurs Privés ;
- Société civile ;
- ONGs ;
- PTF intervenants dans le domaine,
- Autres acteurs (tous les intervenants potentiels).

Description du système d'aires protégées

Les objectifs nationaux et la vision pour les aires protégées La Convention sur la Diversité Biologique a été ratifiée par le Mali le 29 mars 1995. Elle marque une prise de conscience élevée de la Communauté Internationale des graves conséquences de l'érosion de la diversité biologique sur la vie et même l'existence de l'homme.

Pour protéger et utiliser durablement les ressources naturelles et particulièrement celles de la diversité biologique, le Gouvernement du Mali, par un large processus participatif a élaboré la présente Stratégie qui intègre tous les aspects du concept de diversité biologique : diversité des espèces et des races, potentiel génétique végétal et animal, diversité des écosystèmes. La préparation de la Stratégie a fourni l'opportunité de faire l'état des lieux en matière de ressources naturelles, d'écosystèmes et de politiques appliquées dans ces domaines.

La richesse de la diversité biologique du Mali s'observe dans les nombreuses espèces de plantes qui ont colonisé les différentes zones bioclimatiques. Les ressources naturelles sont des sources de nourriture, d'énergie, de médicaments, de matières premières pour certaines industries et activités artisanales. Elles constituent également des sanctuaires de culte et un patrimoine touristique important. Ces ressources sont la base du développement rural en particulier et du développement économique, social et culturel en général. Par conséquent elles méritent d'être gérées en "bon père de famille" par tous les acteurs concernés : cultivateurs, éleveurs, chasseurs, pêcheurs, artisans, opérateurs économiques, services techniques et décideurs politiques.

A tous ces acteurs, la Stratégie Nationale de Conservation de la Diversité Biologique demande un engagement résolu et des efforts importants et soutenus pour relever les défis qui ont pour noms : arrêt de la dégradation des écosystèmes, restauration des zones dégradées, sauvegarde des espèces menacées d'extinction, conquête et utilisation des biotechnologies.

Il s'agit de créer les conditions permettant aux collectivités territoriales de renforcer les outils et les capacités humaines et techniques de conservation et d'utilisation durable des ressources de la diversité biologique. Les enjeux d'ordre politique, économique, socioculturel, écologique et diplomatique sont considérables mais ils sont à la portée de notre peuple.

Couverture des aires protégées existant

- Information sur le système d'aires protégées existant :

Situation des AP au Mali

A-Parcs Nationaux et réseaux de Biosphère:

a : Biosphère Boucle du Baoulé : =2.500.000 ha

1. Parc de Badinko.....192.970 ha
2. Parc de Fina.....104.940 ha
3. Parc de Kongossambougou.....235.100 ha
4. Zone Tampon+Zone de Transition.....1.966.963 ha

b : Biosphère Bafing Falémé.....332.639 ha

1. Parc de Kouroufing.....55.770 ha
2. Parc de WONGO.....53.600 ha
3. Sanctuaire de chimpanzés.....67.200 ha
4. Zic de Flawa.....73.940 ha
5. Réserve de Faune de Mandé Wula.....35.520 ha
6. Réserve de Faune de Nema Wula.....15.390 ha
7. ZIC de Gadougou.....31.220 ha

Total a+b = 2.832.639 ha

B : Réserves de faunes et Sanctuaires :

1. Réserve de Faune Talikourou.....13.900 ha
2. Réserve de Faune Mandé Wula.....35.500 ha
3. Réserve de Faune Nema Wula.....15.400 ha
4. Réserve de Faune Keniébaoulé67.500 ha
5. Réserve de Faune Sounsa.....37.600 ha
6. Réserve de Faune Siankadougou.....6000 ha
7. Réserve de Faune Nienandougou.....40.640 ha
8. Réserve de Faune Baninfinbaoulé.....13.000 ha
9. Sanctuaire de Chimpanzés.....67.200 ha
10. Projet Réserve de Faune Tamesna.....600.000 ha (Projet avancé)

Total : 896.740 ha (moins 118.100 ha des réserves, sanctuaire et Zic
des Réseaux de Biosphères) = **778640 ha**

C : Réserves Partielles de Faunes :

1. Réserve Partielle des Eléphants du Gourma.....1.250.000 ha
2. Réserve Partielle des Girafes Ansongo-Ménaka....1.750.000 ha

Total **3.000.000 ha**

D : Forêts Classées..... 951.021 ha

E : Zones d'Intérêt Cynégétique (ZIC) :

1. Azaouad Nord-Ouest dite Salam.....1.216.000 ha
2. Banzena.....44.402 ha
3. Flawa.....73.940 ha
4. Inekar.....180.625 ha
5. Nienendougou.....50.422 ha
6. Tarkint.....972.900 ha
7. Tidermene-Alata.....321.400 ha
8. Tin Achara.....286.000 ha
9. Faragama/Gadougou.....31.200 ha

Total : 3.176.889 ha (moins les Zic des Réseaux de Biosphère)= **3.071.749 ha**

F : Zones Humides :..... 4.119.500¹ ha

En Conclusion, la superficie totale des AP est estimée selon les cas ci-dessous :

A : estimation selon les catégories UICN : $642.406+896.740+3.000.000+951.021=$ **5.490.168 ha**
= **54.901,68 km² (4,4% territoire)**

B : selon la législation malienne qui intègre les ZIC et les réseaux de biosphère dans les aires protégées, on aura : $2.832.639+778.640+3.000.000+951.021+3.071.749 =$ **10.634.049 ha** ou **106.340,49 km² (8,56% du territoire).**

¹ Les zones humides ne sont pas prises en compte dans les estimations.

Description et contexte (Description sommaire)

La stratégie nationale est un cadre d'orientation politique dont le processus d'élaboration a mobilisé un très grand nombre de citoyens à tous les niveaux: local, régional et national. Ce processus a permis:

- de faire un diagnostic aussi complet que possible des différentes composantes de la diversité biologique; et
- de les analyser afin d'avoir une idée objective des potentialités à valoriser et des contraintes à lever.

Le rapport de situation est relatif au diagnostic du potentiel en diversité biologique du pays. Il fait ressortir la grande diversité des écosystèmes résultant de la diversité des conditions écologiques. En effet, le gradient pluviométrique Sud-Nord, de 1400 mm à 100mm voire moins au centre du Sahara, l'existence de grands systèmes fluviaux (Niger, Sénégal), de lacs et mares, de vastes zones inondées et la présence de massifs montagneux créent des possibilités d'activités biologiques très variées.

L'inventaire exhaustif fait ressortir cinq grands types d'écosystèmes :

1. écosystèmes désertiques (Sahara) ;
2. écosystèmes pré-désertiques (Sahel) ;
3. écosystèmes d'eau douce (Delta Central du Niger) ;
4. écosystèmes de savanes (Zone soudanienne) ;
5. écosystèmes "forestiers" (Zone guinéenne-nord).

Ces grands systèmes écologiques comprennent 14 régions naturelles. Les régions naturelles qui présentent un grand intérêt à cause de l'important potentiel biologique qu'elles recèlent encore sont celles du Plateau Mandingue, du Haut Bani Niger, du Delta Central du Niger, du Gourma et de l'Adrar des Ifoghas.

La flore du Mali présente une grande variété d'espèces. Il a été dénombré 1 739 espèces spontanées ligneuses réparties entre 687 genres provenant de 155 familles. Au Mali huit espèces de plantes sont considérées comme endémiques : *Maerua de waillyi*, *Elatine fauquei*, *Pteleopsis habeensis*, *Hibiscus pseudohirtus*, *Acridocarpus monodii*, *Gilletiodendron glandulosum*, *Brachystelma medusanthemum*, *Pandanus raynalii*.

La faune au Mali est caractérisée par la diversité des espèces et le nombre réduit des effectifs. Elle ne compte pas moins de 136 espèces de mammifères (UICN, 1989), dont 70 espèces de grands mammifères. Les 42 espèces vivent dans les savanes soudaniennes occidentales et dans la zone sahélienne. Certaines de ces espèces sont actuellement en régression voire en disparition totale. C'est le cas des espèces comme le damalisque (*Damaliscus korrigum*), l'éland de Derby (*Taurotragus derbianus*), la girafe (*Giraffa camelopardalis reticulata*), la gazelle dama (*Gazella dammah*), l'oryx (*Oryx algazella*), l'addax (*Addax nasomaculatus*), le mouflon à manchettes (*Acinonyx lervia*), l'hippopotame nain (*Choeropsis liberiensis*), le guépard (*Acinonyx jubatus*), le lycaon (*Lycaon pictus*), le lamantin (*Trichechus senegalensis*) le pangolin (*Manis Spp*), l'orycterope (*Orycteropus afer*), le lion, l'éléphant, le chimpanzé, etc.

On dénombre au moins 640 espèces d'oiseaux dont 15 sont considérées comme rares. Les oiseaux migrateurs palé-arctiques passent les 75% du temps au Delta Central du Niger où ils viennent se protéger des rigueurs de l'hiver et s'engraisser pour affronter le voyage vers l'Europe. Ils profitent de l'alimentation abondante et se reproduisent entre deux migrations.

Malgré l'absence de données récentes, on peut retenir que les cours d'eau du pays sont riches de près 143 espèces de poissons appartenant à 67 genres et 26 familles (Daget 1954).

Le cheptel dont le dernier recensement remonte à 1992, se compose de plusieurs races et de sous-races de bovins, d'ovins, de caprins, de camelins, d'équins, d'asins, de porcins, etc.

Le Mali est un centre important de domestication de nombreuses espèces de plantes cultivées pour lesquelles il existe plusieurs écotypes locaux et espèces apparentées. Il s'agit, entre autres, du riz, du sorgho, du niébé, du voandzou.

Le patrimoine riche et varié du Mali est malheureusement menacé de disparition à cause essentiellement de l'homme (défrichement, surpâturage, braconnage, pêche illicite, feux de brousse, lutte chimique antiparasitaire et anti-aviaire (utilisation des pesticides) et par les aléas climatiques (déficits pluviométriques notamment). Cette situation est exacerbée par la faiblesse de la sensibilisation à la protection de l'environnement des populations et l'accroissement démographique.

Parmi les obstacles qui freinent la préservation des ressources biologiques, figurent les conflits fonciers, l'insécurité foncière, l'insuffisance des moyens de l'Etat pour assurer la surveillance et la gestion appropriée des ressources, l'accroissement des besoins en ressources naturelles des populations, etc.

La pauvreté de l'immense majorité de la population oblige les hommes et les femmes à surexploiter les ressources biologiques, ce qui en rend la restauration, la reconstitution et le développement particulièrement difficiles.

Les ressources biologiques sont vitales pour le pays, indispensables à la survie des populations (aliments, médicaments, sources de revenus, etc.). Elles jouent un rôle prépondérant, voire exclusif, dans la satisfaction des besoins alimentaires de la population. Elles ont aussi un rôle social, culturel, esthétique et éthique de premier ordre.

Malgré cette importance des ressources biologiques dans la vie des populations maliennes, elles sont insuffisamment connues, ce qui ne permet pas d'en tirer le meilleur profit. Les études sont rares et localisées. Des zones entières n'ont fait l'objet d'aucune investigation approfondie (régions de Tombouctou, Gao et Kidal).

Les grandes sécheresses des années 1972-1973 et 1984-1985 ont donné le déclic pour une prise de conscience nationale pour la conservation des ressources biologiques. Ainsi de nombreux projets et programmes développent-ils des activités orientées vers la conservation des forêts, des sols, des eaux et de la faune.

Types de gouvernance

(La matrice du sommaire des types de gouvernance)

Les types de gouvernance observés sont :

- La gestion étatique dans le contexte de la Décentralisation qui n'est pas effective surtout en matière d'affectation des ressources naturelles,
- Le Partenariat Public-Privé,
- Partenariat avec les collectivités qui sera testé dans le cadre de la mise en œuvre du projet PNUD/FEM PIMS N° 3926 « Extension et Renforcement du Système d'Aires Protégées du Mali (ERSAP)» en cours de démarrage.

Les efforts sont pour le moment enclenchés.

Les principales menaces

Parmi les menaces on peut citer :

1. L'absence de situation de référence ;
2. Le braconnage local, urbain et transfrontalier ;
3. La sécheresse et les effets des changements climatiques ;
4. Les feux de brousse;
5. Les défrichements ;
6. Les coupes abusives de bois (bois énergie, de service et bois d'œuvre) ;
7. Le surpâturage ;
8. La faible prise en compte des aires protégées dans les plans d'action et schémas d'aménagement du territoire ;
9. L'absence d'outils appropriés pour le suivi /évaluation de la dynamique d'évolution des ressources biologiques ;
10. La faiblesse des capacités techniques (moins de spécialistes) au niveau des gestionnaires des AP et les autres acteurs locaux ;
11. La faiblesse des moyens techniques, financiers, matériels ;
12. Le faible niveau des investissements en faveur du secteur ;
13. L'absence d'une structure autonome de gestion des Aires Protégées au Mali ;
14. L'absence d'un cadre formel d'échange et de gestion des AP au niveau National ;
15. La faible gouvernance locale des AP,
16. La non appréhension de la contribution des immenses biens et services que procure la biodiversité à l'économie nationale au bien être des communautés.

Obstacles à l'application effective

- Inexistence d'une Institution nationale autonome de gestion des aires protégées ;
- Volonté politique en faveur des aires protégées encore insuffisante ;
- Faible résilience des populations riveraines des aires protégées ;
- Faible capacité des gestionnaires des aires protégées ;
- Faible connaissance du fonctionnement et des ressources des aires protégées.

Le statut, la priorité et un calendrier pour les actions clés du Programme de travail sur les aires protégées

Statut des actions du Programme de travail sur les aires protégées

Statut des actions du Programme de travail sur les aires protégées	Statut
• Progrès sur l'évaluation des lacunes dans le réseau d'aires protégées (1.1)	1
• Progrès dans l'évaluation de l'intégration des zones protégées (1.2)	0
• Progrès dans l'établissement d'aires protégées transfrontalières et des réseaux régionaux (1.3)	0
• Progrès dans l'élaboration de plans de gestion au niveau du site (1.4)	1
• Progrès dans l'évaluation des menaces et des opportunités pour la restauration (1.5)	1
• Progrès dans l'évaluation de partage des avantages équitable (2.1)	1
• Progrès dans l'évaluation de la gouvernance des aires protégées (2.1)	
• Progrès dans l'évaluation de la participation des communautés autochtones et locales dans les décisions des aires protégées (2.2)	0
• Progrès dans l'évaluation de l'environnement politique pour établir et gérer des aires protégées (3.1)	1
• Progrès dans l'évaluation des valeurs des aires protégées (3.1)	
• Progrès dans l'évaluation des besoins en capacités des aires protégées (3.2)	1
• Progrès dans l'évaluation des besoins technologiques appropriés (3.3)	0
• Progrès dans l'évaluation de besoins de la finance durable des aires protégées (3.4)	0
• Progrès dans la conduite de campagnes de sensibilisation du public (3.5)	1
• Progrès dans le développement de meilleures pratiques et les normes minimales (4.1)	0
• Progrès dans l'évaluation de l'efficacité de gestion (4.2)	1
• Progrès dans l'établissement d'un système de surveillance efficace des aires protégées (4.3)	1
• Progrès dans l'élaboration d'un programme de recherche pour les aires protégées (4.4)	0
• Progrès dans l'évaluation des opportunités pour la protection du milieu marin	-
• Progrès dans l'intégration des aspects du changement climatique dans les aires protégées	0

Statut: **0** = pas de travail, **1** = tout juste de commencer, **2** = partiellement complet, **3** = presque complet, **4** = complet

Les actions prioritaires pour mettre en œuvre pleinement le Programme de travail sur les aires protégées

PROPOSITION POUR LE PLAN D'ACTION DU MALI

- 1- Procéder à l'analyse des lacunes par rapport à la connectivité des aires protégées et de leur représentativité écologique (inventaire pour voir les habitats, l'état des ressources,

etc.) ; il faut aussi faire l'identification des sites ; la création des AP pour atteindre 12% du territoire national (2011-2015)

- 2- Création des corridors autour et dans les aires protégées (2011- 2015)
- 3- Mise en place des caisses de micro crédit pour l'exécution des activités génératrices de revenus/AGR (2011-2015)
- 4- Création de l'office des aires protégées (2011- 2012)
- 5- Appui – conseil et sensibilisation des populations riveraines des aires protégées pour la promotion de l'agriculture durable dans les zones périphériques des AP (2011-2015)
- 6- L'Engagement de l'Etat pour la mise en place et la promotion d'une politique d'encouragement de l'éco tourisme à travers la réalisation d'infrastructures et la mise en valeur des sites touristiques (2011-2015)
- 7- Procéder à une évaluation du système de gestion des AP (2011-2012)
- 8- Evaluation de la gouvernance autour des AP : Développer une stratégie d'amélioration de la gouvernance par la mise en place d'un cadre institutionnel (structure de type office des aires protégées en incluant le secteur privé et les collectivités locales (2012-2015)
- 9- Evaluation de la valeur économique et sociale des AP (2011-2012)

NB : La réussite de cette proposition de plan d'action dépend de la disponibilité des moyens financiers et techniques tout en mettant l'accent sur le renforcement des capacités de l'ensemble des acteurs.

Echéancier des actions clés

(Confère chapitre ci-haut)

Plans d'action pour la réalisation des actions prioritaires du Programme de travail sur les aires protégées

Tableau récapitulatif des actions planifiées

ACTIVITES	RESPONSABLES	PERIODES	SOURCES DE FINANCEMENT	COMMENTAIRES
Analyse des lacunes par rapport à la connectivité des aires protégées et de leur représentativité écologique	L'Etat, les collectivités, privés	(2011-2015)	Etat, CDB, autres PTF	12%
Création de l'office des aires protégées	L'Etat, les collectivités, privés,	(2011-2012)	CDB,PTF, Etat, collectivités	-
Evaluation de la gouvernance autour des AP	L'Etat, les collectivités, privés	(2011-2015)	CDB,PTF, Etat, collectivités	-
Création des corridors autour et dans les aires protégés (2011- 2015)	L'Etat, les collectivités, privés	(2011-2015)	CDB,PTF, Etat, collectivités	-
Mise en place des caisses de micro crédit pour l'exécution des activités génératrices de revenus/AGR (2011-2015)	PTF, collectivités, privés	(2011-2015)	CDB,PTF, Etat, collectivités	-
Appui – conseil et sensibilisation des populations riveraines des aires protégés (2011-2015)	Etat, collectivités et privés	(2011-2015)	L'Etat, les collectivités, privés, CDB	-
Promotion d'une politique d'encouragement de l'éco tourisme	L'Etat,	(2011-2015)	L'Etat, PTF, CDB	-
évaluation du système de gestion des AP (2011-2012)	L'Etat, les collectivités, privés	(2011-2012)	L'Etat, les collectivités, privés , CDB	-
Développer une stratégie d'amélioration de la gouvernance	L'Etat, les collectivités, privées		L'Etat, les collectivités, privés	-
Evaluation de la valeur économique et sociale	L'Etat, les collectivités, privés	(2011-2012)	L'Etat, les collectivités, privés, PTF, CDB	-

Action 1: (Décrie l'action)

1. Évaluation des lacunes dans le réseau d'aires protégées :

L'état des lieux des aires protégées n'est pas assez édifiant et n'informe pas suffisamment sur la dynamique d'évolution des espèces et leurs milieux de vie.

Aussi il est important d'analyser le système de gestion en cours appliqués dans la conduite des objectifs assignés par la convention.

Les principales étapes	Calendrier	Parties responsable	Budget indicatif
Diagnostic		DNEF, Consultants	
Dépouillement des données		-//-	
Analyse et interprétation des résultats		-//-	
Elaboration de Plan et Schéma d'aménagement et de gestion		-//-	
Mise en œuvre		-//-	

Action 2: (Décrie l'action),

2. Création des corridors autour et dans les aires protégées (2011- 2015),

Cette activité est prioritaire pour le maintien de l'équilibre des aires protégées car permet la connectivité indispensable à l'épanouissement de la faune

Les principales étapes	Calendrier	Parties responsables	Budget indicatif
Diagnostic		DNEF, Consultants	
Concertation avec tous les acteurs		-//-	
Proposition de tracée		-//-	
Atelier d'information et de validation		-//-	
Mise en œuvre		-//-	

Action 3: (Décrie l'action),

3. Mise en place des caisses de micro crédit pour l'exécution des activités génératrices de revenus/AGR (2011-2015) qui permettra de mettre à l'abri des besoins de première nécessité des communautés locales et de suscité un intérêt certain dans leur implication au processus de maintien de la diversité biologique.

4. Création de l'office des Aires Protégées (2011- 2012)

Une structure autonome dédiée à la gestion de la biodiversité permettra à l'état de se concentrer sur ses engagements pris en matière de préservation des ressources biogénétiques

en mettant le moyen adéquat et la recherche de partenariat fructueux pour l'essor de la biodiversité.

Les principales étapes	Calendrier	Parties responsables	Budget indicatif
Démarches administratives	2012	Ministère	

5. Appui – conseil et sensibilisation des populations riveraines des aires protégées pour la promotion de l'agriculture durable dans les zones périphériques des AP (2011-2015),

Cette étape est une nécessité pour assurer la participation effective des communautés limitrophes et d'agir sur les comportements de mentalité en bannissant les cultures itinérantes sur brûlis et d'appliquer des technique culturales plus productives et durables.

Les principales étapes	Calendrier	Parties responsables	Budget indicatif
Organisation des populations		DNEF, Consultants	
Education, Sensibilisation		-//-	
Formation du comité de gestion		-//-	
Formation des bénéficiaires		-//-	
Mise en ouvre et évaluation		-//-	

6. Mise en place et la promotion d'une politique d'encouragement de l'éco tourisme à travers la réalisation d'infrastructures et la mise en valeur des sites touristiques (2011-2015)

Les principales étapes	Calendrier	Parties responsables	Budget indicatif
Prospection des domaines		Ministère, DNEF,PTF,Privés, Collectivités..	
Diagnostic			
Choix des sites potentiels			
Recherche de financement			
Mise en œuvre et S/E			
Accompagnement administrative			

7. Procéder à une évaluation du système de gestion des AP (2011-2012),

Tâche déjà amorcée dans cinq de nos AP et devra se poursuivre pour rectifier les insuffisances et de se conformer avec les normes internationales en vue d'assurer la promotion de la Biodiversité.

Les principales étapes	Calendrier	Parties responsables	Budget indicatif
Application de l'outil RAPPAM	2012-2013	DNEF, Consultants	

8. Evaluation de la gouvernance autour des AP : Développer une stratégie d'amélioration de la gouvernance par la mise en place d'un cadre institutionnel (structure de type office des aires protégées en incluant le secteur privé et les collectivités locales (2012-2015)

Les principales étapes	Calendrier	Parties responsables	Budget indicatif
Mission d'information, de sensibilisation	2012-2013	DNEF, Consultants	
Création d'une structure dédiée aux aires protégées		Ministère	

9. Evaluation de la valeur économique et sociale des AP (2011-2012,

Cela permettra de rendre plus visible les immenses bénéfices qu'apporte la biodiversité dans l'amélioration des conditions d'existence de l'humanité.

Les principales étapes	Calendrier	Parties responsables	Budget indicatif
Commission d'étude	2012-2013	DNEF, Consultants	

Principaux résultats des évaluations

Évaluation des lacunes écologique (insérez les conclusions sommaires si disponibles),

Points Forts :

- Existence de différentes catégories d'aires protégées ;

- Existences de textes juridiques sur les classements même s'il y'a lieu de procéder à des relectures pour intégrer les données conformément aux engagements internationaux (CITES, Convention Africaine de Maputo, CDB, Convention de Paris etc.) ;
- Augmentation des superficies et du nombre d'aires protégées par le biais de forêts classées transformées en réserves de faune même s'il y'a lieu de mesurer leur contribution sur la conservation des ressources ;
- Une volonté politique affichée pour une meilleure gestion ;
- La participation des populations et de la société civile et l'implication des communautés locales à la gestion se développe, mais reste insuffisant ;
- La contribution de certaines aires protégées aux besoins des populations locales dans le cadre de la lutte contre la pauvreté est une réalité mais qu'il faille quantifier ;
- Le financement des activités des aires protégées par le budget national est très insuffisant mais existe car un fonds d'aménagement de la faune et de son habitat est en place mais reste faible ;
- Un service spécialisé à travers une division technique existe et est dédié à la gestion des parcs et il existe une volonté affichée de dynamiser ses activités pour les rendre plus opérationnelles ;
- Certains personnels forestiers sont déjà formés en gestion de la faune à Garoua à l'école de faune ;
- L'élaboration d'un plan d'aménagement et de gestion comme base fondamentale pour l'exploitation et la gestion durables des aires protégées sera un élément positif en matière de gestion lorsqu'elle sera appliquée partout, ce qui n'est pas encore le cas.

Points Faibles,

- Insuffisance de ressources humaines en nombre et en qualité (ratio d'encadrement très faible),
- les faibles capacités des acteurs (agents de terrains, populations, collectivités locales) et le manque d'accès à des formations adaptées ne permet pas de changer la situation,

- Le manque d'outils adéquats de gestion pour certaines AP (PA, PAG, Plan d'affaire) est noté comme pénalisant,
- Difficulté de mise en œuvre des plans d'aménagement a cause de la capacité faible des gestionnaires et de l'occupation illicite dans les domaines, l'analphabétisme des populations et la mauvaises perception de ces dernières sont souvent incompatible avec les objectifs d'aménagement ;
- La faiblesse de partenariat avec les bailleurs de Fonds ;
- L'incivisme des citoyens et la faiblesse dans l'application des textes réglementaires pénalisent les efforts ;
- La dégradation globale de l'Environnement du fait des changements climatiques de la pression humaine et de la pauvreté des populations est préoccupante, et il faut en étudier en détail Evaluation de la valeur économique et sociale des AP (2011-2012 l'impact sur les aires protégées ;
- Il existe une carence d'information et de communication sur les aires protégées dans le pays.

Évaluation de l'efficacité de gestion

Efficacité insuffisante dans la gestion des aires protégées au mali eu égard à ce qui est expliqué ci haut

Évaluation de la finance durable : Non effectué

Capacité d'évaluation des besoins : Très faible

Évaluation de l'environnement politique : Non effectuée

L'intégration des aires protégées et l'évaluation d'intégration : RAS

Évaluation de valorisation des aires protégées : RAS

La résilience aux changements climatique et évaluation de l'adaptation : RAS